



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 10/06/2025

Publication :
le 20/06/2025

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Délibération n° D-2025-203

Subvention en nature - Convention d'occupation - Association
"Pour l'Instant" - Avenant n°1

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU.

**Direction de l'Optimisation du
Patrimoine et de sa Transition
Énergétique**

**Subvention en nature - Convention d'occupation -
Association "Pour l'Instant" - Avenant n°1**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Considérant que la manifestation « Rencontres Photographiques d'Été » impulsée en 1996 par un partenariat entre la Ville de Niort et l'association « Pour l'Instant » connaît un succès public et artistique et, qu'elle constitue un rendez-vous important pour la création photographique contemporaine et un outil de promotion des jeunes auteurs.

Par une délibération en date du 26 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé une convention d'occupation des locaux situés rue Fontanes au sein du groupe scolaire Jean Macé -Maternelle, avec l'association « Pour l'Instant » pour une durée de 5 ans.

Au regard de l'évolution des charges de fonctionnement concernant les contrats abonnements gaz, électricité et la maintenance / télésurveillance de l'alarme intrusion du site, il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention d'occupation prenant en compte ces évolutions et les effets qui en découlent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux au bénéfice de l'association « Pour l'Instant » afin d'acter les évolutions de contrats d'abonnement et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2023
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET
L'ASSOCIATION POUR L'INSTANT**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une Délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2025.

Ci-après dénommée la Ville de Niort ou le propriétaire, d'une part,

ET

L'association « Pour l'Instant » dont le siège social est fixé BP 59135 – 79061 – Niort Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Olivier NAPPEY,

Ci-après dénommée l'association « Pour l'Instant » ou l'occupant,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET

Considérant que la manifestation « Rencontres Photographiques d'Eté » impulsée en 1996 par un partenariat entre la Ville de Niort et l'association « Pour l'Instant » connaît un succès public et artistique et, qu'elle constitue un rendez-vous important pour la création photographique contemporaine et un outil de promotion des jeunes auteurs, la Ville de Niort renouvelle ce partenariat et met à disposition de l'association des locaux au sein du Groupe Scolaire Jean Macé.

Au regard de l'évolution des charges de fonctionnement concernant les contrats abonnements gaz, électricité et la maintenance/télésurveillance de l'alarme intrusion du site, il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention d'occupation prenant en compte ces évolutions et des effets qui en découlent.

ARTICLE 1 : CHARGES

Les dispositions de l'article 15 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

Résiliation par l'association « Pour l'Instant » des contrats devenus sans objet :

- L'abonnement gaz
- L'abonnement électrique des locaux
- La résiliation ou travaux modificatifs du système d'alarme intrusion sur les locaux privés est laissé à la discrétion de l'association occupante.

Les consommations d'électricité seront refacturées par le Centre Socioculturel Centre selon les relevés d'index au sous comptage du tableau électrique pour leur local sur la base du prix au kw/h de la facturation.

Toutes les autres dispositions de l'article 15 de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 2 : MODALITÉS

L'entrée en vigueur des présentes modifications s'effectuera à la date de la signature de l'avenant. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Niort en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Niort
L'Adjointe déléguée

L'association « Pour l'Instant »
Le Président

Christelle CHASSAGNE

Olivier NAPPEY